

**COMPAGNIE DES PYRENEES - CDP**  
**Société Anonyme d'Economie Mixte**  
**Au capital de 4.522.300 euros**  
**Siège Social : 3 Bis Avenue Jean PRAT 65100 LOURDES**  
**R.C.S TARBES 479 871 550**

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**EN DATE du 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt trois,  
Le cinq avril à seize heures,

Les administrateurs de la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 4.522.300 Euros, dont le siège social est situé au 3 bis avenue Jean Prat, **65 100 LOURDES** se sont réunis à SAINT GAUDENS (31800) Maison de ma Région – 7 Place du Maréchal Juin sur convocation de leur Présidente, en présentiel et par visioconférence et / ou audio conférence.

Assistaient en présentiel :

- Carole DELGA, Présidente du Conseil d'administration, Région Occitanie
- Michel BOUSSATON, Vice-Président de la SAEM Compagnie des Pyrénées
- Michel PÉLIEU, représentant permanent du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées,
- Claude CAZABAT, représentant permanent du Syndicat Mixte de la Station du Tourmalet
- Jean-Pierre FLORENCE, représentant permanent Maire de Cauterets
- Jean-Louis CAZAUBON, Censeur, représentant permanent du Syndicat du Pic du Midi, Vice-Président de la Région OCCITANIE
- Eric DRUILHET, représentant permanent de PG Invest
- Alain CARPE, Censeur, représentant permanent de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées
- Christian CAUSSIDERY, Censeur, représentant permanent de Safidi
- Jean-Pierre PONCET-MONTANGE, Censeur

Assistaient par visio conférence :

- Bernard UTHURRY, représentant permanent de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Jean-Pierre MIRANDE, représentant permanent du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques
- Hermeline MALHERBE, représentant permanent du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
- Alain NAUDY, représentant permanent du Conseil Départemental de l'Ariège
- Jean MOUNIQ, représentant permanent de la SEM maison du tourisme d'Aragnouet-Piau-Engaly
- Annabelle VIOLLET, représentant permanent de la Banque des Territoires, CDC
- Caroline DUBOIS, représentant permanent de la Banque des Territoires, CDC
- Serge DE PECO, Censeur, représentant permanent de SPL Peyragudes

- Hervé MARCHAND, Censeur représentant permanent du SILA

Assistaient également en présentiel :

- Christine MASSOURE, Directrice Générale, CDP
- Régis LIGNON, Directeur Général Délégué, CDP
- Agnès GERMAIN, Directrice Administrative et Financière, CDP
- Rachel LABAT, Responsable Administrative, CDP
- Karine PALARIC, Conseil juridique de la société CDP
- Ghislaine LALA-ALQUIER, DGD, Région Occitanie
- Thomas GUYOT, Directeur DELTAA, Région Occitanie
- Olivier GUYONNEAU, Directeur de Cabinet, Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
- David GARDELLE, Directeur Développement Territorial, Economie, Tourisme, Conseil Départemental de l'Ariège

Assistaient en visio conférence

- Jean-Claude MARCOU, Commissaire aux comptes de la société CDP
- Candice VALDENNAIRE, Cheffe de projet montagne, DELTAA, Région Occitanie
- Alban MARTINEZ, Chargé de mission Tourisme Région Nouvelle Aquitaine
- Laurence NEMES, Directrice Attractivité, Département Pyrénées Atlantiques
- Delphine PAMBRUN, Cheffe du Tourisme Département des Hautes-Pyrénées

Etait absent

- John PALACIN, Représentant permanent de la Région Occitanie

La moitié des Administrateurs composant le Conseil étant présents et parmi eux, la moitié des représentants des personnes publiques, le quorum est atteint et la Présidente ouvre la séance par le premier point à l'ordre du jour :

**I/ Validation du PV du CA du 15 février 2023**

La Présidente demande s'il y a des remarques et soumet au vote le procès-verbal du conseil d'administration du 15 février 2023.

**=> Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

La Présidente donne la parole à la direction générale de la CDP, Christine MASSOURE et Régis LIGNON qui présentent le reporting de l'activité pour l'exercice 22-23 ainsi que les points d'actualité.

**II/ Reporting d'activité**

Christine MASSOURE fait un point sur la saison d'hiver 2022 / 2023 des domaines skiabiles : un début tardif, une fin précipitée mais d'excellentes vacances de février.

On constate un taux de remplissage d'hébergements plutôt supérieur sur les Pyrénées par rapport à l'ensemble des massifs français avec un excellent taux de remplissage en février : 3 semaines remplies à 90 %, ce qui se reporte mécaniquement sur la fréquentation des domaines skiables. Le réseau de la marque N'PY réalise un volume un peu inférieur à 2 millions journées de ski en dessous des résultats de la saison 21-22 mais équivalent à la moyenne des 4 dernières saisons et un CA de 54 millions d'euros.

A noter, la concentration de l'activité sur les vacances de février : un début et une fin de saison caractérisés par l'absence de neige mais de bonnes conditions climatiques en février avec les clients qui ont répondu présents et donc des vacances de février en augmentation de 6%.

Le nouveau partenaire, la SPL TRIO PYRENEES qui réalise sa première saison dans des conditions difficiles, enregistre une fréquentation de 238.000 journées ski.

Dans ce contexte, la COMPAGNIE DES PYRÉNÉES au travers de sa filiale N'PY RESA réalise un volume d'affaires pour le compte des domaines skiables et sites touristiques d'environ 26 millions d'euros. 38% du volume et 40% du chiffre d'affaires des domaines skiables du réseau N'PY sont réalisés par les outils mis à disposition par N'PY RESA.

Les sites touristiques (été 2022) réalisent un très bon été. Un succès pour N'PY Resa, la conception et déploiement d'une solution technologique qui permet au Pic du Midi de proposer la réservation d'enchaînement de prestations. 52 % des ventes totales sont réalisées sur internet.

La SPL TRIO a confié à N'PY Resa la mise en place de ses ventes hors caisses. Une mise en place complète réussie malgré l'absence d'antériorité. Un volume d'affaires de 617.000 euros réalisé pour leur compte. Un succès aussi d'une grille tarifaire remaniée qui permet une augmentation du prix moyen très importante de 20 à 25 euros.

Parole est donnée à Régis LIGNON pour exposer l'innovation de la saison 22/23, le changement de périmètre et d'ambition de la carte N'PY NO SOUCI :

Pour la 1<sup>ère</sup> année et conformément aux engagements pris vis-à-vis des nouveaux actionnaires, la carte NO SOUCI devient NO SOUCI PYRÉNÉES : les 8 stations et sites du réseau N'PY sont rejoints par 6 nouvelles stations (Ariège et Pyrénées Orientales). Le chiffre d'affaires de la vente de cartes atteint 2,6 millions d'euros soit 50% du CA de la société N'PY RESA.

96.300 cartes vendues : une réelle performance avec +16% vs N-1 mais surtout 33.000 nouveaux clients (+6%) malgré le déficit d'enneigement. Confirmation de la pertinence de la stratégie d'ouverture. Historiquement, les clients sont en majorité issus de Nouvelle Aquitaine, 21% d'Occitanie et 14% Autre France (en dehors des deux Régions), le reste à l'étranger Espagne et Angleterre. Un changement de périmètre qui se confirme être un enjeu majeur au développement de la clientèle et à l'intensification de sa consommation.

Un taux de fidélisation des clients également impacté par cette nouveauté avec le renouvellement de 63.300 cartes versus 52.000 en 21/22 et donc 11.300 cartes en plus. Une moyenne de renouvellement sur les 4 dernières années de 73%, en hausse cette année, à 77 %, une performance qui peut également être attribuée à l'extension de cette carte à l'ensemble de la chaîne des Pyrénées. Ce chiffre d'affaires additionnel réalisé permet de maintenir un très haut budget de communication (1.2M€) en particulier au profit des stations historiques et d'assainir la situation financière liée à Skylodge sans avoir recours aux actionnaires.

À noter, 4.500 cartes nouvelles ont été vendues à l'Est du massif et un CA de 400.000 euros pour le compte de ces nouveaux domaines skiables.

### **III/ Points d'actualités**

#### **1- Point d'avancement de l'étude stratégique sur l'évolution du projet Compagnie des Pyrénées.**

Régis LIGNON rappelle les enjeux de cette étude confiée à Ernst & Young (EY) lors du conseil d'administration du 15 février 2023, qui est en deux phases :

- Une 1<sup>ère</sup> phase de diagnostic: entretiens avec les administrateurs et censeurs, les directeurs de sites, et aussi en externe avec des parties prenantes telles que l'Agence des Pyrénées. Il est prévu une restitution au COPIL des techniciens fin avril 2023 et aux actionnaires fin mai 2023;
- La seconde phase a pour objectif la construction de l'avenir, stratégie et missions, modèle économique et structuration juridique, renforcement de l'affectio societatis, gouvernance adaptée aux enjeux.

Les entretiens ont démarré : certains ayant déjà eu des rendez-vous, cela continuant jusqu'à fin avril.

**2- Contrôle CRC :** il est terminé, le rapport provisoire sera transmis début avril, un délai d'un mois pour répondre aux questions et un rapport définitif avant l'été.

#### **3- Projets en cours :**

- Cauterets : Jean pierre FLORENCE prend la parole et précise que des cabinets associés à la CDP sont venus analyser la faisabilité financière et juridique du projet de création d'une SEML et ont validé cette faisabilité qu'il faudra délibérer en conseil municipal. Il indique que ce sera un bel outil pour Cauterets ainsi que pour les Pyrénées.

- La Commune de Piau a écrit à la Compagnie des Pyrénées pour solliciter la CDPP afin d'intégrer la SEM d'exploitation pour soutenir le développement 4 saisons de la station;

- Ariège : étude de la phase de gouvernance tant sur le plan économique que juridique : Alain NAUDY intervient et précise qu'il fait également l'objet d'un contrôle CRC, le rapport provisoire vient d'être transmis et questionne sur la légalité des syndicats qui ont été créés. Le Magistrat a, en particulier, rappelé que les recettes et dépenses devaient être équilibrées. Le rapport devrait préconiser une organisation différente pour l'avenir avec, par exemple, la création de SPL.

Jean-Louis CAZAUBON indique avoir également été audité dans le cadre du contrôle de la Région sur le tourisme 4 saisons.

Christine MASSOURE précise que la Cour des Comptes pense publier son rapport début 2024 en consolidant l'ensemble des conclusions des rapports CRC au niveau National.

Carole DELGA renchérit en précisant que c'est l'ensemble des massifs de montagne, y compris la Région AURA qui sont audités. C'est une étude nationale qui donnera lieu à une publication de la Cour des Comptes.

- Les Angles : la Compagnie des Pyrénées a reçu un courrier en 2022 sur leur intention de solliciter la CDDP. Ils envisagent une SEM touristique qui regrouperait l'ensemble des activités touristiques de leur collectivité.

- Un point est ensuite fait sur le programme expérimental ACT-TOURISME : l'ADEME a lancé un appel d'offre au niveau national pour retenir 10 entreprises et les accompagner dans leur plan d'action suite au bilan carbone.

La CDP, représentante du réseau N'PY, a été retenue parmi ces 10 entreprises. Ce chantier se déroulera jusqu'en novembre 2024. TRIO sera associé dans un second temps.

- Un site internet "corporate" de la Compagnie des Pyrénées a été créé <http://compagniedespyrenees.com/home-page>. Il comprend un espace actionnaires avec un accès protégé qui permet l'accès à l'ensemble des documents (statuts, pactes, PV ...).

Carole DELGA demande aux administrateurs s'ils souhaitent intervenir sur le bilan de la saison.

Michel PELIEU indique que la neige de culture et les plages de froid ont permis de sauver la saison : elle est indispensable à tous les exploitants tout en permettant un usage partagé. Il confirme le constat de Christine MASSOURE et s'en réjouit : « quand les conditions sont là, les clients sont là ».

Un autre problème est venu impacter durement la saison, le coût de l'énergie avec un prix qui a plus que doublé par rapport à la saison précédente et qui représente maintenant près de 10% du CA, malgré les aides de l'État.

Hermeline MALHERBE remercie le travail réalisé par la CDP ainsi que Christine MASSOURE et Régis LIGNON pour leur présence lors des 50 ans de Formiguères.

Elle confirme la saison compliquée : arrêtée après les vacances de février, situation amplifiée par une situation dramatique en ce qui concerne les différents usages de l'eau.

Dans ce contexte, Carole DELGA insiste sur la nécessité de développer rapidement les autres saisons et confirme le bien fondé de l'ambition qui a été prise et le choix des investissements de la SPL TRIO.

Claude CAZABAT partage les propos de Michel PELIEU "lorsque l'on n'a pas Noël, c'est compliqué, la différence se fait sur ces 8 jours de vacances".

Dans un contexte très défavorable, la SEM DU TOURMALET a réussi à préserver son chiffre d'affaires et réalise un résultat positif. Pour l'avenir, il se dit préoccupé à la fois par les tarifs de l'énergie et les problèmes du partage de la ressource en eau. Des efforts de communication doivent être faits pour éviter les malentendus.

Pour rebondir sur les différents points évoqués, Carole DELGA indique que cette saison est intéressante car elle n'a pas été exceptionnelle en matière d'enneigement mais excellente en terme de fréquentation, avec un niveau d'enneigement faible, on a réussi à maintenir un chiffre d'affaires correct et l'économie des territoires.

Dans les points positifs, il faut noter l'image positive des Pyrénées: perçus comme un espace sportif pour l'hiver majoritairement de ski mais aussi la qualité de vie, l'accueil, la diversification des activités.

C'est intéressant de constater que la clientèle ne recherche plus exclusivement du ski et les Pyrénées françaises ont réussi à se positionner sur ce segment de montagne authentique, permettant d'allier des activités sportives telle que le ski mais également des activités bien-être ou culturelles. On doit continuer à développer ces atouts pour se différencier vis-à-vis de nos concurrents que sont l'Espagne et l'Andorre.

Sur les questions sociétales par rapport au ski et à l'eau, l'été pourrait être très compliqué car nos populations pourraient être confrontées à une situation jamais vécue : tant pour l'eau potable que pour l'industrie, il risque d'y avoir des restrictions. Les tensions qu'Hermeline MALHERBE a évoqué se traduisent par un arrêté préfectoral limitant les usages dans les Pyrénées Orientales depuis fin février.

Avec des gestes simplement citoyens, la consommation énergétique a baissé de 10% sans se priver.

Sur cette question de l'eau, il faut différencier les activités qui consomment de l'eau et celles qui prélèvent : la consommation, c'est celle qui ne repart pas dans le milieu naturel. Concernant l'activité neige de culture, on prélève l'eau et on la restitue, le bilan est donc neutre puisqu'il y a peu de consommation.

La Présidente aborde ensuite la carte NO SOUCI Pyrénées : une offre plus diverse doit permettre de prendre des parts de marché sur nos concurrents espagnols et andorrans.

Il va falloir aussi communiquer beaucoup plus chez les toulousains : on se prive d'un potentiel significatif.

Globalement, la saison est bonne mais il faut continuer à développer un marketing de stations de montagne qualitatives, authentiques, des activités diversifiées et un patrimoine naturel exceptionnel.

Dans cette nouvelle étape, la Compagnie des Pyrénées doit être abordée comme une puissance de frappe collective élargie donc plus forte. Un travail reste à mener collectivement pour améliorer l'attractivité du territoire Pyrénéen, ce travail passe par l'amélioration de la qualité de l'accueil et donc le développement d'un hébergement et de restauration de qualité.

Jean-Louis CAZAUBON précise qu'il y a une carte à jouer avec le tourisme immersif et authentique, c'est un gros chantier pour la Compagnie des Pyrénées dans les années à venir. Il prend l'exemple du Pic du Midi et rappelle que le chiffre d'affaires est réalisé majoritairement en période estivale, il y a une demande d'espaces, de paysages de nos concitoyens. Les collectivités doivent investir pour créer des points d'attractions qui bénéficient à tout le territoire.

Carole DELGA indique que la phase 2 de l'étude diligentée est engagée et doit permettre de définir les nouveaux champs à investiguer par la CDP. Aujourd'hui, il est impératif de concilier un développement économique et une préservation des ressources naturelles, cela passe par des opérateurs et une bonne ingénierie qui prennent en compte l'ensemble des problématiques y compris énergétiques.

Michel PELIEU fait également état des difficultés rencontrées avec les services de la DREAL qui bloquent systématiquement les projets de diversification, Hervé MARCHAND renchérit.

Carole DELGA prend acte de cette situation et reconnaît que l'État doit jouer son rôle en accompagnant les projets de diversification.

La Présidente donne la parole à Christine MASSOURE pour la présentation de l’atterrissage 2022-23 et du budget 2023-24.

#### **IV/ Atterrissage 2022 /2023 et budget 2023/24**

##### 1. Atterrissage 2022/23 SAEM CDP

Christine MASSOURE rappelle que la Compagnie des Pyrénées agit pour le compte des domaines skiables et sites touristiques, essentiellement en tant que prestataire de services.

Compte de résultat (en k€)	Réel 2018/19	Réel 2019/20	Réel 2020/21 <small>(saison blanche)</small>	Réel 2021/22	Budget 2022/23	Atterrissage 2022/23	Var % N-1	Var % Bud
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 258</b>	<b>1 140</b>	<b>1 097</b>	<b>1 534</b>	<b>2 013</b>	<b>1 818</b>	<b>18%</b>	<b>-10%</b>
Frais d'activité	-253	-101	-77	-157	-221	-157	0%	-29%
Frais de personnel	-594	-555	-610	-869	-1 127	-1 051	21%	-7%
Domiciliation	-199	-391	-240	-317	-373	-317	0%	-15%
Système informatique	-134	-181	-153	-175	-307	-301	72%	-2%
<b>Total Charges</b>	<b>-1 181</b>	<b>-1 228</b>	<b>-1 079</b>	<b>-1 518</b>	<b>-2 028</b>	<b>-1 826</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>77</b>	<b>-88</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>-14</b>	<b>-8</b>	<b>-150%</b>	<b>-45%</b>
Impôt sur les sociétés	-23	0	0	0	0	0	-	-
<b>Résultat Net</b>	<b>54</b>	<b>-88</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>-14</b>	<b>-8</b>	<b>-150%</b>	<b>-45%</b>
Résultat Net cumulé		-33	-15	1	-14	-7		
<b>Résultat Net BP initial</b>	<b>54</b>	<b>-450</b>	<b>-57</b>	<b>-347</b>	<b>-67</b>	<b>-67</b>		
Résultat Net cumulé BP initial	54	-396	-453	-800	-867	-867		

**Le chiffre d’affaires de la SAEM CDP est supérieur à celui de N-1 mais un peu en dessous des prévisions** principalement pour des activités qui ont été repoussées. Il est rappelé que la SAEM peut être qualifiée de “société de moyens” dont l’objectif n’est pas le résultat. Depuis sa création en 2004, elle n’a cependant jamais enregistré de résultat négatif.

Il faut noter l’évolution du chiffre d’affaires de prestations de services que ce soit pour le compte :

- du réseau N'PY, prestations développées à la demande des stations en dehors du marché de services,
- de la SPL TRIO.
- de la SEML DU GRAND TOURMALET, filiale de la SAS CDPP qui a recours de façon importante aux services de la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES, ce qui a contribué à sa performance.

Le renforcement des équipes avec l’arrivée de Régis Lignon ainsi que de deux collaborateurs sur les sujets d’environnement et RH, a permis de renforcer l’offre de prestations de services et répondre aux besoins en compétences partagées des stations.

**Le résultat est conforme au budget.**

Lors des entrées des deux régions et départements, il avait été prévu de renforcer les moyens de la CDP et soutenir le développement avec un résultat négatif sur plusieurs exercices. Le

contexte (crise sanitaire, financement des collectivités...) a retardé le développement et la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES n'a pas engagé ces moyens prévus dans le BP initial.

## 2. Budget prévisionnel 2023/24 SAEM CDP

Compte de résultat (en k€)	Réel 2018/19	Réel 2019/20	Réel 2020/21 <small>(saison blanche)</small>	Réel 2021/22	Atterrissage 2022/23	Budget 2023/24	Var % N-1
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 258</b>	<b>1 140</b>	<b>1 097</b>	<b>1 534</b>	<b>1 818</b>	<b>2 055</b>	<b>13%</b>
Frais d'activité	-253	-101	-77	-157	-157	-172	10%
Frais de personnel	-594	-555	-610	-869	-1 051	-1 148	9%
Domiciliation	-199	-391	-240	-317	-317	-443	40%
Système informatique	-134	-181	-153	-175	-301	-363	21%
<b>Total Charges</b>	<b>-1 181</b>	<b>-1 228</b>	<b>-1 079</b>	<b>-1 518</b>	<b>-1 826</b>	<b>-2 126</b>	<b>16%</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>77</b>	<b>-88</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>-8</b>	<b>-72</b>	<b>814%</b>
Impôt sur les sociétés	-23	0	0	0	0	0	-
<b>Résultat Net</b>	<b>54</b>	<b>-88</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>-8</b>	<b>-72</b>	<b>814%</b>
Résultat Net cumulé		-33	-15	1	-7	-79	
<b>Résultat Net BP Initial</b>	<b>54</b>	<b>-450</b>	<b>-57</b>	<b>-347</b>	<b>-67</b>	<b>-6</b>	
Résultat Net cumulé BP Initial	54	-396	-453	-800	-867	-873	

Un objectif de chiffre d'affaires de +13% avec le renouvellement du marché de services, l'ambition forte de développement de l'organisme de formation et les différents AMO (Ariège, Cauterets, Les Angles).

Un résultat qui reflète une stratégie forte de développement et qui prend en compte le recrutement d'un chef de projet pour renforcer le développement/conseil, l'impact des frais d'étude stratégique EY et Ariège, l'impact des augmentations des licences des systèmes de vente et contrôle d'accès des stations et les amortissements de la BI.

=> Aucune question n'étant posé, on passe au vote : à l'unanimité le budget est adopté.

## 3. Les filiales

- Filiale commerciale N'PY RESA (participation CDP = 70%)

### 3.1- Atterrissage 22/23



Compte de résultat (en k€)	Réel 2019/20	Réel 2020/21	Réel 2021/22	Budget 2022/23	Atterrissage 2022/23	Var % N-1	Var % Bud
		(saison blanche)			S9		
Chiffre d'affaires	4 484	2 341	5 319	5 316	5 516	4%	4%
Frais liés aux ventes	-330	-173	-392	-401	-494	26%	23%
Frais de personnel	-921	-561	-1 169	-1 149	-1 075	-8%	-6%
Domiciliation	-479	-287	-356	-329	-365	2%	11%
Système de vente	-374	-287	-486	-620	-544	12%	-12%
Promotion	-1 438	-367	-1 651	-1 789	-1 913	15%	7%
Prestations CDP	-464	-430	-572	-739	-698	22%	-6%
Skylodge	-1 320	26	-374	-245	-180	-52%	-27%
Total charges	-5 328	-2 078	-5 001	-5 273	-5 268	5%	0%
Résultat courant avant impôt	-844	263	319	43	247	-22%	470%

Le chiffre d'affaires s'élève à 5.500 K Euros, supérieur aux prévisions avec un résultat légèrement inférieur à l'année passée qui avait été une année exceptionnelle. L'ouverture de la carte NO SOUCI PYRÉNÉES a permis de dépasser les objectifs prévus (+ de 11 000 clients supplémentaires ont renouvelé leur abonnement).

Il est rappelé que N'PY RESA encaisse le produit du support alors que les stations encaissent la totalité du chiffre d'affaires lié aux consommations, soit 11 millions d'euros.

À noter la réussite des ventes privées qui sont réalisées par N'PY RESA pour le compte des stations avant la saison et qui ne sont donc pas impactées par les conditions météo.

C'est une réussite cette année qui nous a permis de maintenir le CA à un bon niveau en dépit des difficultés des stations : on réalise ainsi 12 millions d'euros de volume d'affaires sur internet pour le compte des stations et 11 millions d'euros de consommations liées à la carte No Souci Pyrénées, soit un volume d'affaires total de 24 millions d'euros

Dans ce contexte difficile, les charges ont été tenues au maximum et deux recrutements n'ont pas été réalisés.

Christine MASSOURE rappelle que l'on a renforcé l'effort de promotion porté par N'PY RESA pour atteindre 1.900 K euros.

**Un résultat prévisionnel de 247 K Euros** à ajuster en fonction de la fin de saison.

Régis LIGNON aborde la liquidation de la SAS SKYLODGE, filiale 100% de N'PY RESA.

Pour répondre à la question de Jean- Pierre MIRANDE sur la ligne à -180.000 euros, celle-ci correspond à la liquidation du SKYLODGE par une dissolution avec une liquidation amiable et donc le transfert de son actif et passif mécaniquement vers N'PY RESA, sa société mère.

Il est également rappelé que toutes les indemnités de fin de contrats ainsi que les emprunts ont été remboursés, seule l'avance en compte courant de la Région OCCITANIE sera transférée sur N'PY RESA selon le plan prévu initialement avec SKYLODGE.

### 3.2- Budget prévisionnel 2023/24

Compte de résultat (en k€)	Réel 2019/20	Réel 2020/21 (saison blanche)	Réel 2021/22	Atterrissage 2022/23 S9	Budget 2023/24	Var % N-1
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 484</b>	<b>2 341</b>	<b>5 319</b>	<b>5 516</b>	<b>5 679</b>	<b>3%</b>
Frais liés aux ventes	-330	-173	-392	-494	-499	1%
Frais de personnel	-921	-561	-1 169	-1 075	-1 240	15%
Domiciliation	-479	-287	-356	-365	-379	4%
Système de vente	-374	-287	-486	-544	-583	7%
Promotion	-1 438	-367	-1 651	-1 913	-1 960	2%
Prestations CDP	-464	-430	-572	-698	-718	3%
Sky Lodge	-1 320	26	-374	-180	0	-100%
<b>Total charges</b>	<b>-5 328</b>	<b>-2 078</b>	<b>-5 001</b>	<b>-5 268</b>	<b>-5 379</b>	<b>2%</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-844</b>	<b>263</b>	<b>319</b>	<b>247</b>	<b>300</b>	<b>21%</b>

### Résultat qui permet de reconstituer les fonds propres

L'objectif est d'augmenter les ventes de support de cartes NO SOUCI PYRÉNÉES de 7% et d'associer une offre de transport (Bordeaux, Toulouse, Espagne ...).

Christine MASSOURE rappelle la fiscalité relative à la carte NO SOUCI PYRÉNÉES qui aujourd'hui bénéficie d'un taux réduit de 10% lié à une offre exclusivement transport RM. Un élargissement à d'autres activités assujettit le produit de la carte au régime général (20%) et devra permettre d'en supporter le coût.

La réflexion stratégique liée à la plateforme d'hébergement est également au cœur des travaux de N'PY RESA et des responsables de stations : comment cette plateforme peut contribuer à développer le CA des domaines skiables et sites touristiques en dépit de la concurrence entre plateformes y compris locales ?

Le budget 23-24 prévoit un maintien des charges à l'exception de l'augmentation de la masse salariale. En effet, N'PY RESA propose de renforcer ses compétences dans le domaine du digital, un domaine crucial et qui évolue très vite. Un développeur WEB sera recruté pour limiter la dépendance aux entreprises tierces.

Le résultat de N'PY RESA apparaît donc à 300 K Euros, résultat qui permet de reconstituer les fonds propres.

- Filiale Compagnie des Pyrénées Participations (Participation CDP = 37%)

Pour cet exercice, une seule opération qui concerne la recapitalisation de la SEML DU GRAND TOURMALET (+1.231.756€ qui porte la participation de la CDPP au capital à 25%)  
Un modèle économique qui devra être recalé en raison du retard pris par le développement et des DSP de Font Romeu et de Saint Lary acquise à Altiservice.

- Filiale Foncière des Pyrénées (Participation CDP = 10%)

L'exercice est clos au 31/12/22, les données ne sont pas encore disponibles.

Aucun dossier concrétisé à ce jour mais une quinzaine en cours d'analyse répartis sur les départements 64, 65 et 66.

Jean MOUNIQ précise qu'il espère aboutir à une réalisation en collaboration avec l'ARAC mais en dehors de la Foncière. Il regrette que le financement pour une résidence de tourisme de

60 appartements soit supporté par la commune. Il faut avoir une réflexion de fond sur l'hébergement et trouver des solutions à la fois pour le tourisme et l'habitat permanent.

- Filiale SEML du Grand Tourmalet (Participation CDPP = 25%)

La SEML du Grand Tourmalet clôt son exercice le 30 avril 2023, les comptes ne sont donc pas encore disponibles mais devraient faire état d'un résultat positif.

## **Conclusion**

Carole DELGA conclut et relève qu'il y a de nombreux défis à relever pour que l'envie sociétale "d'authenticité" puisse impacter favorablement l'économie des territoires.

La CDP doit entrer dans une nouvelle dimension qui va être l'objet de nos travaux dans les prochains mois. Une nouvelle feuille de route doit être définie par les actionnaires après qu'ils se soient interrogés sur les champs d'interventions futurs de la CDP.

On doit continuer à investir pour s'adapter aux multiples défis actuels (production d'énergies renouvelables, énergie verte, gestion de l'eau, réchauffement climatique mais aussi la réhabilitation des bâtiments...). En partenariat entre les acteurs publics et privés, on doit réfléchir à de nouvelles modalités de financements mais également à des portages juridiques différents avec une capacité de lissage budgétaire sur plusieurs années. Ce sont des sujets sur lesquels nous ferons ensemble des propositions en lien avec le cabinet EY.

Ces nouvelles perspectives ainsi que le calendrier prévisionnel ont donc été discutés avec la Directrice Générale, Christine MASSOURE. Le projet doit être porté sur ces 5 prochaines années alors qu'elle pourra faire valoir ses droits à la retraite d'ici 2 ou 3 ans maximum en fonction de la réforme des retraites en cours.

Il a dès lors été convenu qu'il était bon de renouveler la direction générale sans que cela ne remette en cause les connaissances, compétences ou fiabilité de Christine MASSOURE qui sont unanimement reconnues. Il lui sera proposé une mission élargie aux stations de montagne d'Occitanie en appui aux instances de la Région, l'Agence des Pyrénées et l'Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction.

Carole DELGA exprime toute la confiance qu'elle a en elle, toute la reconnaissance pour le travail qu'elle a fait sur la Compagnie des Pyrénées et la volonté de capitaliser sur ses connaissances pour les 2 ou 3 années à venir.

Annabelle VIOLLET souhaite également saluer au nom de la Banque des Territoires le travail fait durant toutes ces années avec les actionnaires historiques pour faire de la Compagnie des Pyrénées, l'outil très regardé par le massif alpin et d'autres massifs. C'est une référence qui existe grâce à la collaboration pilotée par Christine MASSOURE avec les actionnaires historiques. Elle se réjouit également de continuer à travailler avec elle au sein de l'ARAC et ces enjeux sont cruciaux. Il faut sûrement inventer de nouveaux modèles, une nouvelle ingénierie financière.

Dans les perspectives qui se dessinent et au regard des enjeux de l'hébergement touristique, l'ARAC doit renforcer ses compétences. Christine MASSOURE devrait donc évoluer dans les prochains mois dans cette structure en qualité d'Experte Montagne.

Un terme devra être mis à l'ensemble des mandats sociaux lors d'un conseil d'administration. Le calendrier est à affiner et cette transition se fera progressivement et en toute transparence auprès des équipes.

Claude CAZABAT indique qu'il est arrivé à la Présidence du SIVU en 2017 avec la volonté de faire évoluer la station que l'on qualifiait de belle endormie et qu'il a pu compter sur Christine MASSOURE. Il la remercie pour son rôle et la qualité des échanges qui a contribué à un alignement des planètes jamais connu sur ce territoire. Il est satisfait de pouvoir poursuivre la collaboration avec elle au sein de l'ARAC.

Christine MASSOURE rappelle qu'elle a consacré sa carrière à l'intérêt général, l'aventure a débuté en 2004 sans savoir où elle la mènerait et est fière du travail accompli. Aujourd'hui, les attaques par voie de presse dont a fait état Claude CAZABAT marquent, elle ne considère pas avoir mérité cela. Elle est satisfaite de pouvoir terminer sa carrière en transmettant ses compétences ou en faisant bénéficier de son expérience le massif pyrénéen.

Jean-Louis CAZAUBON indique que les résultats ne justifient pas les propos tenus : « il faut un âne pour porter les mouches » et le successeur de Christine MASSOURE y aura droit aussi.

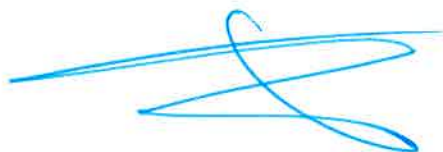
Carole DELGA précise que le poste est ouvert à toute personne intéressée et que la sélection sera faite avec l'appui d'un cabinet de recrutement.

Enfin, afin de pouvoir tenir la prochaine assemblée générale sur la modification des statuts et du pacte, il est rappelé aux collectivités qui ne l'ont pas encore fait qu'il est nécessaire de délibérer sur ces modifications : à savoir le syndicat mixte de la station du Tourmalet, le syndicat du Pic du Midi et le SILA.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 18 heures 10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et un Administrateur.

La Présidente  
Madame Carole DELGA



Un Administrateur



C. CAZABAT